

FRANCE : Le projet de loi sur les séparatismes ne doit pas s'en prendre à la religion

By Willy Fautré, *Human Rights Without Frontiers*

HRWF (21.10.2020) - Le projet de loi sur les séparatismes annoncée par le président de la République et le ministre de l'Intérieur ne devrait pas s'en prendre à la religion musulmane mais devrait s'attaquer à l'Islam politique, en particulier le salafisme, et à ses organisations, telles les Frères Musulmans et leurs associations satellites.

En conséquence, la lutte contre l'islamisme ne devrait se dérouler que là où il s'exerce, contre les personnes qui le prêchent ou qui le soutiennent publiquement, y compris sur les réseaux sociaux.

Le projet de loi prévoit d'appliquer le Titre V (articles 25-36) de la [Loi du 9 décembre 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat](#) intitulé Police des cultes « pour préserver les lieux de culte d'agissement et de diffusion d'idées et de propos hostiles aux lois de la République ». Or, ce ne sont pas 'les mosquées' qui véhiculent des idées extrémistes mais ce sont les hommes qui les dirigent et manipulent l'enseignement religieux à des fins politiques. Ce sont certains imams et prédicateurs bien identifiés depuis très longtemps qui, au lieu de faire de l'édification religieuse, se conduisent en militants politiques. Ce sont eux que le projet de loi doit combattre. Le recours annoncé à la police des cultes place le combat sur le champ religieux alors qu'il doit s'exercer sur le plan politique. Les autres communautés religieuses ou spirituelles et autres catégories de croyants n'ont rien à voir avec ce militantisme politique. Le problème à résoudre est politique et pas religieux.

Le projet de loi prévoit également que l'éducation scolaire obligatoire soit avancée à l'âge de trois ans pour faciliter la socialisation et l'intégration dans la société française. Bien que cela soit louable, interdire l'éducation à domicile n'a aucun sens. Jusqu'à présent, il n'est pas apparu qu'un enfant éduqué à domicile soit devenu un islamiste ou un terroriste. Dans ces temps difficiles, il est inutile d'irriter inutilement des familles croyantes de toutes confessions, y compris catholiques, par des moyens inefficaces pour atteindre des objectifs qui sont politiques et non religieux. Bien des familles musulmanes ont été frappées en France par la désertion d'un de leurs enfants vers la Syrie. Ces parents ne sont pas responsables de la décision de leur enfant, mineur ou adulte, qu'ils n'ont jamais éduqué dans cet islamisme politique mais elles en sont les victimes.

Le gouvernement a prévu de présenter le projet de loi en conseil des ministres à la date symbolique du 9 décembre, voire même plus tôt et à la suite d'une remise à jour, suite à la [décapitation sur la voie publique d'un professeur](#) ayant fait une leçon d'éducation civique sur la liberté d'expression comprenant un débat respectueux à partir des caricatures de Mahomet.

Dans le cadre d'une mise à jour de ce projet de loi, il serait bon de revoir son intitulé et de resserrer son titre sur l'essentiel de son objectif : la lutte contre une idéologie politique mortifère, ségrégationniste, discriminatoire, fracturant et fragmentant la société pour déboucher sur des confrontations communautaristes violentes.